



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-neuvième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit à seize heure trente (2018-06-19 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 33.

**2018-06-105**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 juin 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 juin 2018 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2018-06-106**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 mai 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 15 mai 2018 tel que présenté."

**Correspondances**

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs - Luc Blanchette - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Ministre responsable de la protection des consommateurs, de l'habitation - Programme RénoRégion 2018-2019

Ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation - Programme petit établissements accessibles

2018-06-107

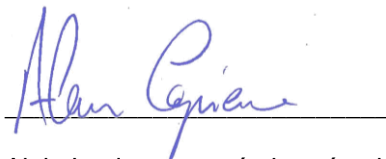
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 14 juin 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 14 juin 2018, de 149 234.26 \$".  
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2018-06-108

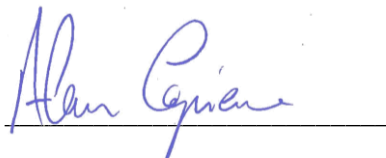
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 14 juin 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 14 juin 2018, de 24 907.33 \$".  
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2018-06-109

**Nomination d'un représentant de la MRC de Sept-Rivières sur le Comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec**

ATTENDU QUE le CAUREQ a mis en place en 2003 un comité de gestion incendie afin de remédier à certaines problématiques liées à la répartition des services incendie;

ATTENDU QUE le CAUREQ permet à la MRC de Sept-Rivières de nommer un représentant sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme sur le comité de gestion incendie du CAUREQ monsieur Denis Jutras, directeur du service incendie de la Ville de Sept-Îles afin de représenter les intérêts de la MRC de Sept-Rivières;

QUE le Conseil de MRC de Sept-Rivières nomme comme substitut monsieur David Lamarre, directeur du service incendie de la Ville de de Port-Cartier, en cas d'impossibilité de siéger pour monsieur Denis Jutras.

QUE cette résolution soit acheminée au CAUREQ."

**2018-06-110**

**Adoption des projets retenus dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclut une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que présentée en annexe;  
(Voir annexe « C »)

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

**2018-06-111**

**Demande d'aide financière pour le transport collectif interurbain 2018-2019**

ATTENDU QUE le plan de relance de la compagnie Intercar déposé à l'assemblée des MRC de la Côte-Nord du 13 avril 2016;

ATTENDU QUE le milieu de la Côte-Nord est admissible au programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services au transport collectif;

ATTENDU QUE la somme de 29 008.25 \$ est requise pour qualifier le milieu nord-côtier à ce programme afin de maintenir la ligne Havre-Saint-Pierre – Sept-Îles;

ATTENDU QU'une des priorités régionales de la Côte-Nord élaborées dans le cadre de la démarche de l'OVT-FARR est « de désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications »;

ATTENDU QU'une des actions privilégiées est « d'assurer le maintien et l'accessibilité aux services de transport inter et intra régional à la population à un coût équitable et compétitif »;

ATTENDU LA demande de la compagnie Intercar en date du 8 juin 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte de contribuer financièrement pour un montant maximal de 14 504.13 \$ pour la prochaine année pour le maintien de la desserte de la ligne entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles;

QU'une demande soit déposée au Fonds d'aide au développement des régions (FARR) afin d'obtenir 50 % du montant demandé;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « FDT projets régionaux »;

QUE le conseil autorise le préfet et le directeur général à signer tous les documents se rapportant à cette demande."

**2018-06-112**

**Octroi du contrat - Campagne publicitaire phase II signalement dépotoirs clandestins**

ATTENDU QUE les campagnes publicitaires menées par la MRC à l'automne 2017 et au printemps 2018 sur le thème des dépotoirs clandestins ont connu un franc succès;

ATTENDU QUE le prochain volet des travaux concerne la promotion du signalement et est recommandé par le groupe de travail réunissant les villes de la MRC;

ATTENDU QUE les frais de diffusion seront répartis en pourcentage avec les villes de Port-Cartier, de Sept-Îles et le TNO Lac Walker;

ATTENDU l'offre de service #2018-SO23, en date du 4 février 2018, de la firme Optik360.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières octroi un contrat à la firme Optik360 pour la campagne publicitaire sur les dépotoirs clandestins de l'automne 2019 pour un montant maximal de 15 165 \$ taxes applicables en sus;

QUE monsieur Alain Lapierre, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, les documents concernant cette offre de service;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « PGMR – Honoraires professionnels »."

**2018-06-113**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement 2018-395 amendant le règlement 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement 2007-102 « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le règlement 2018-395 amendant le règlement 2007-102 « Plan d'urbanisme » a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 109.6 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au plan d'urbanisme face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement 2018-395 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2018-06-114**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-396 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2018-396 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-396 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2018-06-115**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-288 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la ville de Port-Cartier**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2018-288 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-288 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2018-06-116**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-400 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2018-400 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-400 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2018-06-117**

**Ressources humaines - Poste de technicien en gestion du territoire**

ATTENDU LE départ à la fin avril d'un des techniciens en gestion du territoire;

ATTENDU QUE la gestion de l'entente de délégation de la gestion foncière est présentement déficitaire en raison de la situation économique;

ATTENDU LA volonté d'abolir pour l'instant un poste de technicien et de redistribuer les tâches aux personnes présentement en poste.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général à abolir un des deux postes de technicien en gestion du territoire et de redéfinir les rôles et responsabilités du service;

QUE le conseil de la MRC reclasse les employées suivant en fonction des nouvelles responsabilités :

- Monsieur Jean-François Vigneault, technicien en gestion du territoire à la classe 3, échelons 9;
- Monsieur Mbégou Faye, inspecteur régional à la classe 3, échelon 10;

QUE cette modification entre en vigueur le 25 juin 2018."

**Période de questions**

**2018-06-118**

**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 19 juin 2018 soit levée à 18 h 13."



Réjean Porlier  
Préfet



Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



---

Réjean Porlier  
Préfet



# ANNEXE A

## LISTE DES COMPTES À PAYER

### MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 3 AOÛT 2018

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de juillet et août 2018 .....	19 844.68 \$
<b>2. ALAIN THIBAUT</b>	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 19 juin 2018.....	65.80 \$
Réf. : -Frais de voyage, Assemblée des MRC, juin 2018.....	226.60 \$
Réf. : -Déplacement MRC du 18 juillet 2018.....	65.80 \$
<b>3. MARIE CORBEY</b>	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 19 juin 2018.....	65.80 \$
<b>4. DENIS MIOUSSE</b>	
Réf. : -Déplacement et repas, CSP du 21 juin 2018.....	110.80 \$
<b>5. JEAN MASSE</b>	
Réf. : -Déplacement , CSP du 21 juin 2018.....	65.80 \$
<b>6. GUYLAINE LEJEUNE</b>	
Réf. : -Déplacement et repas, CSP du 21 juin 2018.....	110.80 \$
<b>7. GERVAIS GAGNÉ</b>	
Réf. : -Déplacement et repas, CSP du 21 juin 2018.....	110.80 \$
<b>8. MARIO GAUMONT</b>	
Réf. : -Repas, CSP du 21 juin 2018.....	45.00 \$
<b>9. ÉCOPATROUILLEURS</b>	
Réf. : -Frais de déplacement, juin 2018.....	639.22 \$
<b>10. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres juin 2018.....	160.95 \$
Réf. : -Frais de déplacements et autres juillet 2018.....	24.00 \$
<b>11. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour juin et juillet 2018.....	72.00 \$
<b>12. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT</b>	
Réf. : -Frais de repas pour le 12 juin 2018.....	25.00 \$
<b>13. VINCENT CARBONNELLE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour juin 2018.....	6.00 \$
<b>14. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour juin 2018.....	8 621.31 \$
Réf. : -Cotisations pour juillet 2018.....	8 182.57 \$
<b>15. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour juin 2018.....	20 210.65 \$
Réf. : -Cotisations pour juillet 2018.....	18 578.73 \$
<b>16. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour juin 2018.....	477.14 \$
Réf. : -Cotisations pour juillet 2018.....	435.69 \$
<b>17. AON HEWITT</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, juin 2018.....	7 825.76 \$
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, juillet 2018.....	6 593.72 \$
<b>18. PME+</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour juillet 2018 (L'Union-Vie).....	5 062.47 \$
Réf. : -Assurance-collective pour août 2018 (L'Union-Vie).....	5 162.45 \$

<b>19. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de juillet et août 2018.....	6 750.78 \$
<b>20. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais cellulaires pour juin 2018.....	116.27 \$
<b>21. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Centre laser esthétique; Cadeau départ V.Bernatchez.....	50.00 \$
Réf. : -Edgar Café Bar; frais 5 à 7 départs employés le 21-6-2018.....	267.15 \$
Réf. : -Wal-Mart; achat carte départ V.Bernatchez.....	6.43 \$
Réf. : -Terrasses du capitaine; repas DG et V.Bernatchez.....	55.19 \$
Réf. : -Restaurant des Chutes; repas DG et J.Masse, CSP 22-6-2018.....	60.71 \$
<b>22. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, juin 2018.....	25.00 \$
<b>23. PÉTROLES IRVING</b>	
Réf. : -Essences camion juin 2018.....	285.15 \$
Réf. : -Essences camion juillet 2018.....	334.65 \$
<b>24. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 <sup>er</sup> juillet 2018.....	142.05 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 juillet 2018.....	202.54 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 <sup>er</sup> août 2018.....	97.63 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 août 2018.....	116.17 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Renée.....	29.01 \$
<b>25. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour juin 2018.....	164.89 \$
Réf. : -Frais marchands pour juillet 2018.....	145.79 \$
<b>26. TELUS QUEBEC</b>	
Réf. : -Services du 10 juillet au 9 août 2018.....	43.17 \$
<b>27. INT-ELLE CORPORATION INC.</b>	
Réf. : -FDT, Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
<b>28. JOURNAL LE NORD-CÔTIER</b>	
Réf. : -Offre d'emploi, secrétaire administrative.....	1 132.74 \$
<b>29. INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN</b>	
Réf. : -Contribution, dossier désenclavement route 138.....	4 467.70 \$
<b>30. PROMOTEK</b>	
Réf. : -Rapport mai 2018.....	410.76 \$
<b>31. BELL MOBILITY</b>	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 juillet 2018).....	267.10 \$
<b>32. MESSAGERIE AILE-AIR</b>	
Réf. : -Transport enveloppes, avril, mai et juin 2018.....	19.60 \$
<b>33. PAGES JAUNES</b>	
Réf. : -Frais pour juillet 2018, Profil virtuel et annuaire Sept-îles.....	181.95 \$
<b>34. TRANSUNION DU CANADA</b>	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, juin 2018.....	46.68 \$
<b>35. TNO LAC-WALKER</b>	
Réf. : -Remboursement TVQ au 31 mars 2018.....	2 047.20 \$
<b>36. MAISON DE LA FAMILLE DE PC</b>	
Réf. : -FDT-AMV-2017-20, FINAL.....	7 093.00 \$
<b>37. ANDRÉ FILLION ET ASSOCIÉS</b>	
Réf. : -Appui à la sélection-poste adjoint aux finances.....	4 599.00 \$
<b>38. STAPLES AVANTAGE</b>	
Réf. : -Frais de transport et papeterie.....	11.32 \$
<b>39. FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>	
Réf. : -Avis de mutation (2).....	8.00 \$

<b>40. CTASI</b>	
Réf. : -Transport interbus, janvier à juin 2018.....	40 500.00 \$
<b>41. MONSIEUR RÉJEAN CORBEY</b>	
Réf. : -Subvention PAD, final.....	5 333.00 \$
<b>42. GESTION MICHEL LAFLEUR INC. (CANADIAN TIRE)</b>	
Réf. : -Programme compostage domestique.....	1 085.00 \$
<b>43. COGECO CONNEXION</b>	
Réf. : -Frais pour juillet 2018.....	58.63 \$
<b>44. LES BLEUETS DE GALLIX</b>	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
<b>45. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX</b>	
Réf. : -Aide financière, versement du 1 er juillet 2018.....	82 500.00 \$
Réf. : -Aide financière, construction du chalet.....	425 000.00 \$
<b>46. BMO GROUPE FINANCIER</b>	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, juin 2018.....	28.74 \$
<b>47. PIÈCES D'AUTO 4.0</b>	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	3 000.00 \$
<b>48. DÉPANNEUR DU CALUMET</b>	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	3 000.00 \$
<b>49. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -FDT-AMV-2018-06, premier versement.....	7 200.00 \$
<b>50. ZONE VÉLO SKI INC.</b>	
Réf. : -Entretien vélos, écopatrouille.....	372.44 \$
<b>51. GROUPE SYSTÈME FORÊT</b>	
Réf. : -Entretien annuel pour ArcGIS.....	143.72 \$
<b>52. IMPRIMERIE B ET E</b>	
Réf. : -Enveloppes et cartes d'affaires.....	316.19 \$
<b>53. SEPT-ÎLES MOTOSPORTS</b>	
Réf. : -Entretiens et réparations, Remorque et VTT.....	1 675.54 \$
<b>54. PIERROT L'ENTREPÔT</b>	
Réf. : -Location local #16, mars à août 2018.....	1 655.64 \$
<b>55. BMR LAUREMAT INC.</b>	
Réf. : -Programme compostage domestique.....	280.00 \$
<b>56. MADAME LOLA PLOURDE</b>	
Réf. : -Subvention SHQ-PAD.....	7 630.00 \$
<b>57. LA CROISÉE</b>	
Réf. : -Projet 2018-01, Fonds soutien au DSC, premier versement.....	718.00 \$
<b>58. LA MAISON DES FEMMES DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -FDT-AMV-2018-04, FINAL.....	4 058.00 \$
<b>59. MUNICIPALITÉ BAIE-TRINITÉ</b>	
Réf. : -Entente avec le MAMOT, Baie-Trinité.....	11 388.64 \$
<b>60. GENESIS INTÉGRATION INC.</b>	
Réf. : -Acquisition équipements visioconférence et licences.....	33 524.40 \$
<b>61. SÛRETÉ DU QUÉBEC</b>	
Réf. : -Services cadets été 2018.....	10 000.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>781 435.11 \$</b>

# ANNEXE B

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**TNO LAC-WALKER AU 3 AOÛT 2018**

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour juillet et août 2018.....	29 724.00 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public pour juin 2018.....	642.60 \$
Réf. : -Électricité, centre communautaire du 25 avril au 26 juin 2018.....	401.97 \$
<b>3. L'IMMOBILIÈRE</b>	
Réf. : -Gestion du rôle, juillet et août 2018.....	4 790.62 \$
<b>4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Traitement matières recyclables, juin 2018.....	95.20 \$
<b>5. GROUPE ENVIRONEX</b>	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, juin 2018.....	448.65 \$
<b>6. CONSTRUCTION POLARIS</b>	
Réf. : -Travaux d'entretien chemin autour du lac daigle, 12 juin 2018.....	896.81 \$
<b>7. CONSEIL INNU TAKUAIKAN</b>	
Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, juin et juillet 2018.....	3 523.50 \$
<b>8. WSP CANADA</b>	
Réf. : -Suivi de construction, surveillance de chantier.....	3 985.95 \$
<b>9. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Cueillette matières déposées, juin 2018.....	455.44 \$
<b>10. CONSTRUCTION &amp; FERBLANTERIE JB SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Divers travaux, Centre communautaire Lac Daigle.....	6 289.13 \$
<b>11. SINTRA INC.</b>	
Réf. : -Travaux de pavage, route périphérique du Lac Daigle.....	433 936.91 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>485 190.78 \$</b>